

Système de gestion des décisions des instances

Intervention - Développement et des opérations , Direction du développement économique et urbain

	Numéro de dossier : 1104400074
Unité administrative responsable	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet	Adopter le Règlement autorisant l'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal (CUSM), situé au 1650 et 1750, avenue Cedar, en vertu de l'article 89 paragraphe 5 de la Charte de la Ville de Montréal, lequel remplace le Règlement 08-012

Sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires

Commentaires

La division de l'urbanisme, direction du développement économique et urbain, émet un avis favorable à l'adoption d'un règlement en vertu de l'article 89 5° de la Charte de la Ville de Montréal, pour permettre l'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal (CUSM). Étant donnée que l'Institut neurologique ne sera pas relocalisé sur ce site, l'ensemble du projet doit être revu à la baisse et plusieurs des volumes autorisés au règlement 08-012 sont retirés.

L'enfouissement de la nouvelle partie de stationnement, sous un toit ver au niveau du sol existant, et la nouvelle proposition pour les façades du bâtiment du 1750 rue Cedar, sont deux grandes améliorations par rapport au projet présenté antérieurement. Même si le stationnement étagé existant demeure, il n'y aura pas d'ajout d'une structure semblable en front du chemin de la Côte-des-Neiges et l'ajout de végétation le long de cette rue améliorera la situation. Aussi le reboisement du Bois des Bénédictins, dans la partie du terrain au nord-est du terrain, et l'aménagement du passage piétonnier entre l'avenue des Pins et la rue Cedar, vers le Mont-Royal, sont des éléments du nouveau concept qui bonifient le projet.

Les changements apportés aux ouvertures, accès au bâtiemtn et fenêtres, et les matériaux utilisés, permettent d'identifier de la vocation du bâtiment. Il y aurait lieu de revoir l'utilisation du revêtement métallique au niveau du rez-de-chaussée de ce dernier bâtiment car ce matériau est trop fragile et n'est pas adapté pour cette partie du territoire montréalais, soit le Mont Royal.

Le Comité d'architecture et d'urbanisme a vu le projet deux fois. Il a émis un avis le 19 novembre 2010, dans lequel il a demandé plusieurs ajustements au projet, et un autre le 26 janvier dernier, où il mentionne avoir apprécié lers modifications au projet et recommandé de poursuivre le travail de composition architecturale du 1750 Cedar et où il souligne qu'il y a lieu de profiter des interventions qui touchent le stationnement pour améliorer l'intégration des places extérieures et les interfaces avec la ville.



CAU 21 janv 11 CUSM Hôpital Général.pdf CAU 19 nov 2010 CUSM Hôpital Général.pdf

Numéro de certificat (ou note)

Responsable de l'intervention Manon BRULÉ Endossé par: Luc GAGNON Architecte chef d'équipe Réglementation Tél.: 514-872-4395
Date: 2011-01-31

Chef de division Urbanisme Tél. :514-872-4095

Date d'endossement: 2011-01-31

Numéro de dossier :1104400074